



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 2 mai 2016 à 20 h.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. LE MAIRE	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, pro maire Lauréat Jean Luc Forgues Antoine Fortier Simard
MMES LES CONSEILLÈRES :	Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**2. ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
  - 4.2 Autorisation de paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells
  - 4.3 Autoriser le dernier versement pour le contrat de déneigement
  - 4.4 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver du chemin de la Rivière-du-Loup
  - 4.5 Paiement de l'engagement financier auprès de l'Office municipal d'habitation (OMH)
  - 4.6 Autoriser le versement du budget de fonctionnement au Comité famille
  - 4.7 Contribution financière pour le projet du Chemin de St-Rémi

- 4.8 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver du chemin du Lac St-Pierre Est et Ouest
- 4.9 Autorisation de paiement de la facture pour la réparation du tracteur
- 4.10 Demande d'appui financier
- 5. Entente, contrat, autorisation et appui
  - 5.1 Demande d'aide financière dans le cadre de Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
  - 5.2 Demande de contribution pour le projet du Lac St-Pierre
  - 5.3 Autorisation de dépenses pour l'embellissement aux quatre coins
  - 5.4 Appui et contribution financière à l'Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean
  - 5.5 Appui au Club des randonneurs équestres du doux pays de Kamouraska
  - 5.6 Radiation de comptes
  - 5.7 Octroi de contrat pour le fauchage et la coupe de branche
  - 5.8 Octroi de contrat à la firme Actuel Conseil pour effectuer les plans, devis et appel d'offres dans le projet de la rue Notre-Dame
  - 5.9 Appui pour le maintien des outils de mise en marché, dont le contingentement de la production acéricole au Québec
  - 5.10 Renouvellement d'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé
  - 5.11 Renouvellement d'adhésion de la SADC du Kamouraska 2016-2017
  - 5.12 Signalisation
  - 5.13 Adoption des états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'habitation
- 6. Avis de motion et autres
  - 6.1 Avis de motion visant à autoriser la circulation des VTT sur une portion de la Route 287
- 7. Règlements
  - 7.1 Adoption du règlement 271-2016 modifiant le règlement 256-2015 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres
  - 7.2 Adoption du règlement 272-2016 modifiant le règlement 217-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
  - 7.3 Présentation du projet de règlement 274-2016 concernant le remisage de roulotte et des amendes
- 8. Dépôt de documents
  - 8.1 États financiers vérifiés 2015 de la CDFC
  - 8.3 États financiers trimestriels au 31-03-2016
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**357-2016**

**Et résolu unanimement que** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

### **3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016**

**358-2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soumis aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits soit adopté tel que lu avec la modification suivante :

**Le point 4.4 :** Monsieur le conseiller Lauréat Jean déclare son intérêt dans le Club Lions de Mont-Carmel et il ne prend pas part aux délibérations.

### **4. TRÉSORERIE**

#### **4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer**

**359-2016**

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**Et résolu unanimement que** les membres du Conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016, totalisant une somme de 83 326.87 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 avril 2016, pour un total de 58 896.76 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

#### **4.2 Autorisation de paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells**

**360-2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires professionnels de mars pour une somme de 515.75 \$ taxes incluses à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats dans le dossier d'injonction no 42-15-2009-02.

#### **4.3 Autoriser le dernier versement pour le contrat de déneigement 2015-2016**

**361-2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le dernier versement du contrat de déneigement pour l'année 2015-2016, au montant de 26 330.26 \$ taxes incluses, comprenant un crédit de 4 728.76 \$ pour l'ajustement sur la variation du prix du carburant comme stipulé au contrat.

#### **4.4 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver du chemin de la Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT l'entente et le montant prévu au budget 2016;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**362-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le versement au montant de 110 \$ à monsieur Claude Roussel pour l'entretien d'hiver d'une partie du chemin de la Rivière-du-Loup pour l'année 2015-2016 selon le calcul de 0.05/100 \$ d'évaluation à partir de l'évaluation foncière des deux (2) propriétaires concernés.

#### **4.5 Paiement de l'engagement financier auprès de l'Office municipal d'habitation (OMH)**

CONSIDÉRANT la résolution 241-2015 qui stipule l'engagement de la Municipalité de Mont-Carmel envers l'Office municipal d'habitation (OMH) à payer 10 % du déficit;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**363-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le paiement de 4 714 \$ à l'Office municipal d'habitation représentant 10 % du déficit anticipé pour l'année 2016.

#### **4.6 Autoriser le versement du budget de fonctionnement au Comité famille**

CONSIDÉRANT la somme prévue au budget 2016 de la municipalité pour les activités du Comité famille;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**364-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le versement du budget de fonctionnement de 1 500 \$ au Comité famille pour l'année 2016.

#### **4.7 Appui et contribution financière pour le Chemin de Saint-Rémi**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 068-2014 prise le 7 avril 2014 qui appuyait et confirmait l'intérêt de la municipalité dans le projet de mise en place du Chemin de St-Rémi;

CONSIDÉRANT les retombées économiques potentielles de ce projet.

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**365-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal alloue un budget de 500 \$ pour toutes demandes qui permettent l'accueil des premiers marcheurs du Chemin de St-Rémi dans la municipalité de Mont-Carmel.

#### **4.8 Autorisation de paiement pour l'entretien d'hiver du chemin du Lac Saint-Pierre est et ouest**

CONSIDÉRANT la taxe spéciale imposée au résidant du Lac St-Pierre pour le déneigement;

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**366-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de déneigement à monsieur Albert Desjardins pour le déneigement du chemin du Lac St-Pierre est et ouest pour l'année 2015-2016 pour un montant de 2 220 \$ avant taxes.

#### **4.9 Autorisation de paiement pour la réparation du tracteur**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**367-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise le paiement de la réparation du tracteur New Holland pour un montant de 8 861.69 \$ avant taxes à Groupe Dynaco machinerie.

#### **4.10 Demande d'appui financier**

- Défi Vélo André Côté
- Club de gymnastique Gymagine
- Club Lions de Mont-Carmel

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**368-2016**

**Et résolu unanimement que** le conseil municipal accorde et verse ce qui suit :

- **25 \$** pour le spectacle de fin d'année du Club de gymnastique Gymagine;
- **50 \$** pour l'achat de deux billets pour le 35<sup>e</sup> anniversaire du Club Lions;
- **Gratuité** du service incendie pour assurer la sécurité lors du Défi Vélo André Côté du 2 juillet prochain.

### **5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI**

#### **5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte plus de 80 km de routes à entretenir;

CONSIDÉRANT QUE malgré les investissements faits chaque année, elle n'arrive pas à maintenir une qualité de route acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit revoir continuellement ses priorités de pavage et la mise à niveau de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ajouter des glissières de sécurité, refaire le pavé de deux (2) ponts et ajouter de la signalisation pour un montant estimé à plus de 67 000 \$.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**369-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal adresse une demande au député monsieur Norbert Morin pour un montant d'aide financière de 40 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser ces travaux. Madame France Boucher, directrice générale est autorisée à signer les documents nécessaires à la demande.

## **5.2 Appui et contribution financière pour le projet du Lac Saint-Pierre**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 355-2016;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite l'appui et l'engagement financier de différents partenaires.

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**370-2016**

**Et résolu unanimement que:**

- Le Conseil municipal appui les démarches de l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre dans le cadre du programme Fonds de développement des territoires (FDT) – Amélioration des milieux de vie;
- Le Conseil municipal s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 1 000 \$.

## **5.3 Autorisation de dépenses pour l'aménagement du quatre coins**

CONSIDÉRANT les Fêtes du 150<sup>e</sup> de la municipalité de Mont-Carmel en 2017;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**371-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise la dépense de fleurs qui sera pris à même le budget courant pour l'aménagement du quatre coins de la Route 287 et rue Notre-Dame.

## **5.4 Appui et contribution financière à l'Organisme de bassin versant du fleuve St-Jean**

CONSIDÉRANT le projet présenté au Fonds de développement des territoires de la MRC de Kamouraska intitulé « Connaître notre lac pour mieux le protéger »;

CONSIDÉRANT les coûts estimés du projet.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Pierre Saillant

**372-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal :

- Appui l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans l'élaboration d'un «Carnet de santé» pour le Lac de l'Est en lien avec le projet « Connaître notre lac pour mieux le protéger »;
- S'engage à participer financièrement en versant un montant de 334 \$ à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean.

### **5.5 Appui au Club des randonneurs équestres du doux pays de Kamouraska**

CONSIDÉRANT l'appel de projets du FDT – Volet amélioration des milieux de vie lancé le 15 mars dernier;

CONSIDÉRANT le projet régional du Club des randonneurs équestres du doux pays de Kamouraska.

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**373-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal appui le Club des randonneurs équestres du doux pays de Kamouraska dans son projet qui sera déposé au Fonds de développement des territoires.

### **5.6 Radiation de sommes irrécouvrables**

ATTENDU QU'il y a lieu de radier ces sommes des livres comptables;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**374-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise madame France Boucher, secrétaire-trésorière à effectuer la radiation des créances irrécouvrables, au montant de 2 643.09 \$.

### **5.7 Octroi du contrat pour le fauchage et la coupe de branches**

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**375-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal octroie le contrat à Débroussailleuse R.B. de Rivière-du-Loup pour le fauchage d'herbe pour les années 2016, 2017 et 2018 au montant de 52 \$ l'heure et la coupe de branches pour l'année 2016 au montant de 118 \$ ou 125 \$ l'heure selon l'équipement nécessaire.

### **5.8 Octroi de contrat la firme Actuel Conseil pour la production des plans et devis dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT le plan d'intervention réalisé en 2015 par la firme WSP Canada;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal mandate la firme Actuel Conseil afin qu'elle procède à la préparation des plans et devis pour le projet de reconstruction d'infrastructure de la rue Notre-Dame pour un montant de 19 250 \$ avant taxes si le remplacement des conduites d'égouts sanitaire et pluvial est maintenu et de 14 750 \$ si le gainage est permis dans les conduites d'égout sanitaire.

### **5.9 Appui pour le maintien des outils de mise en marché, dont le contingentement de la production acéricole au Québec**

CONSIDÉRANT qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois oeuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

CONSIDÉRANT que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

CONSIDÉRANT que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRIQUE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT que certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;



CONSIDÉRANT que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

**377-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal demande au Gouvernement du Québec :

- De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

#### **5.10 Renouvellement d'adhésions au Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

CONSIDÉRANT que le bien fondé d'être membre du Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé, donnant à la municipalité des moyens concrets pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de contribuer ainsi au développement de la communauté;

**Il est proposé par** madame la conseillère Colette Beaulieu

**378-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Ville et Villages en santé pour 2016 pour un montant de 50 \$.

#### **5.11 Renouvellement d'adhésion à la SADC du Kamouraska**

CONSIDÉRANT que la SADC est un organisme de développement de la collectivité important sur le territoire du Kamouraska;

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**379-2016**

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal renouvelle son adhésion comme membre associé à la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) au montant de 30 \$.

## **5.12 Signalisation**

CONSIDÉRANT la démarche entreprise par la municipalité dans le dossier de la signalisation;

**380-2016**

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal autorise madame France Boucher, directrice générale à faire les démarches pour procéder aux modifications de la signalisation selon la décision du Conseil municipal représenté dans le tableau annexé au présent procès-verbal.

## **5.13 Adoption des états financiers vérifiés 2015 de l'Office municipal d'habitation**

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers vérifiés 2015 de l'office municipal d'habitation qui totalise un déficit d'opération de 56 896 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit adopter les états financiers puisqu'elle paie 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT le premier versement d'un montant de 6 295 \$ en date du 3 juin 2015 représentant le déficit budgété.

**381-2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**Et résolu unanimement que** le Conseil municipal :

- Adopte les états financiers vérifiés 2015 par l'auditeur Mallette SENC., de l'Office municipal d'habitation (OMH) avec un déficit de 56 896 \$;
- Contribue au déficit à 10 % soit 5 690 \$;

La directrice générale atteste avoir reçu un chèque au montant de 605 \$ de l'Office municipal d'habitation (OMH) qui régularise l'année 2015.

**382-2016**

## **6. AVIS DE MOTION ET AUTRES**

**6.1** Monsieur le conseiller Pierre Saillant donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement relatif à la circulation de véhicules tout-terrain (VTT) sur une portion de la route 287 sera adopté.

## **7. RÈGLEMENTS**

**7.1 Adoption du règlement numéro 271-2016 modifiant le règlement 256-2015 relatif à la détermination du prix de vente des terrains et du programme d'accès à la propriété au Carré des Cèdres**

CONSIDÉREANT QU'il n'est plus possible d'offrir un crédit sur la vente de terrain ou des incitatifs par des remboursements de taxes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a préalablement été donné à la séance du 7 mars 2016 par madame la conseillère Colette Beaulieu.

**383-2016**

**Il est proposé par** madame la conseillère Karine St-Jean

**Et résolu unanimement que** le règlement numéro 271-2016 soit adopté et qu'il décrète et statue comme suit :

L'article 6 est remplacé par ce qui suit :

**ARTICLE 6 ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ**

L'acheteur a la possibilité de réserver un terrain pour une durée de trois (3) mois maximum en versant un acompte correspondant à 25 % du prix de vente. Cet acompte est non remboursable.

ADOPTÉ

**7.2 Adoption du règlement numéro 272-2016 modifiant le règlement 217-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

CONSIDÉRANT le décret 126-2016 qui oblige les municipalités à modifier leur règlement pour prévoir le nouveau tarif du 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent adopter un règlement modificateur et le transmettre au MAMOT, au plus tard le 20 mai 2016, pour approbation.

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**384-2016**

**Et résolu unanimement que** le règlement numéro 272-2016 soit adopté et décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du Règlement no 217-2009 est remplacé par le suivant :

**ARTICLE 2**

À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**7.3 Présentation et adoption du premier projet de règlement 274-2016 concernant le remisage de roulottes et des amendes**

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**385-2016**

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Luc Forgues

**Et résolu unanimement :**

- 1) d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 274-2016 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;
- 2) de fixer au 30 mai 2016, à 20 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

## **8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **8.1 États financiers vérifiés 2015 de la CDFC**

### **8.2 États financiers trimestriels au 31-03-2016**

## **9. CORRESPONDANCE**

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public :

- Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **10. NOUVELLES AFFAIRES**

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

De 20 h 39 à 21 h 02.

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

**Il est proposé par** monsieur le conseiller Lauréat Jean

**386-2016**

**Et résolu unanimement que** la séance soit close. Il est 21 h 02.

---

Monsieur Denis Lévesque  
Maire

---

Madame France Boucher  
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.